

COMPTE RENDU

D'INFRACTION INITIAL

PV n° 01808/2018/024413

CSP DU 17EME
ARRONDISSEMENT DE PARIS
DTSP75
19-21, RUE TRUFFAUT
75017 PARIS
Tel : 3430
Fax : 01 44 90 37 50

Code INSEE : 75117351

| | | | |
|----------------------|---|----------------|-------------------|
| VICTIME | Monsieur né le _____ de nationalité FRANCAISE, Demeurant _____ Précisions : _____ Téléphone domicile : _____ Communication électronique demandée : OUI - E-mail : _____ | | |
| Préjudice | Butin : Aucun | Dégâts : Aucun | Préjudice : _____ |
| INFRACTION(S) | NON REPRESENTATION D'ENFANT A UNE PERSONNE AYANT LE DROIT DE LE RECLAMER (60) | | |
| FAIT | Date/Lieu : Entre le 14/11/2018 et le 27/12/2018, PERIODE NORMALE 94-96, QUAI DE LA RAPEE à PARIS 12ème Précisions : IGNOREES | | |
| Véhicule | _____ | | |
| Personnes remarquées | néant. | | |
| Manière d'opérer | _____ | | |
| Mobile | _____ | | |

OBJET :

P. V. : n°2018/024413

Affaire contre ASE DE PARIS -
SECTEUR 8/17
94-96 QUAI DE LA RAPEE A PARIS
12EME
01. 42. 76. 23. 11 OU 01. 42. 76. 78.
30

Pièces jointes :
Scellés : non

Transmis à Monsieur le Procureur de
la République Près le TGI de Paris
JOURDAN Catherine
COMMISSAIRE DE POLICE
Le :

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt sept décembre, à treize heures quarante quatre

Nous,
GARDIEN DE LA PAIX
En fonction DSPAP/DTSP75/D1/CP17/SAIP/BDEP

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence PARIS

---Étant au service,---

---Constatons que se présente à nous la personne ci-dessus nommée, qui nous déclare en langue française qu'il parle et qu'il comprend, avoir été victime de **NON REPRESENTATION D'ENFANT A UNE PERSONNE AYANT LE DROIT DE LE RECLAMER, commis entre le 14/11/2018 et le 27/12/2018 à PARIS.**---

---Dès lors, agissant en enquête préliminaire,---

---Vu les articles 75 et suivants du code de procédure pénale,---



---Entendons la personne ci-dessus dénommée, qui nous déclare:---

---**Sur la victime** :---

---"Je suis personnellement victime et agis en mon nom propre."---

---**Sur les faits** :---

---"Par ordonnance de placement provisoire, en date du 10/10/2018. rendue par la juge des enfants Mme V.CARRE, a ordonné que mon enfant, Marwa, soit placée provisoirement à l'aide sociale à l'enfance de Paris, pour une durée de 6 mois, à compter de la date pré-citée.---

---Dans cette ordonnance, il m'a été attribué un droit de visite, en présence d'un tiers, à la fréquence minimale d'une fois par mois, sous contrôle du service gardien.---

---Or, depuis son placement en date du 10/10/2018, je n'ai vu ma fille qu'à deux reprises, à savoir, le 29/10/2018 de 11h00 à 12h00 à l'ASE, et le 14/11/2018 de 11h00 à 12h00, à l'ASE, 92-94 quai de la râpée, à Paris 12ème.---

---Visistes qui ont fait l'objet de main courante informatisée, au sein de votre service, sous les numéros suivants: 2018/47997 et le 2018/48004.---

---Je vous remets une copie de l'ordonnance de placement provisoire, une copie des échanges de mails entre Monsieur VILTO (Assistant socio-éducatif) et moi même, une copie du courrier de CITHEA, ainsi qu'une copie des deux main courante susvisées.---

---QUESTION: POUR QUELLE RAISON L'ASE VOUS REFUSE LA VISITE DE VOTRE ENFANT?---

---REPONSE: D'après Monsieur D'ANNIBALE, psychologue, qui est chargé de mettre en place les visites médiatisées entre moi et ma fille, ce dernier m'a informé le 16/11/2018, qu'il allait revenir vers moi d'ici deux semaines, pour mettre en place une visite.---

---Ce dernier n'est pas revenu vers moi au bout des deux semaines.---

---J'ai donc recontacté CITHEA, en date du 30/11/2018, afin laisser un message pour Mme ATTOU, qui est également psychologue pour CITHEA et chargée de mettre en place les visites médiatisées entre moi et ma fille.---

---Cette dernière ne m'a pas rappelé.---

---J'ai donc rappelé un plus tard, le même jour, et j'ai réussi à dialoguer avec Monsieur D'ANNIBALE, il était 16h10.---

---Ce dernier m'a indiqué au téléphone qu'il n'avait pas encore vu ma fille, ni mis en place la visite médiatisée chez eux et qu'en plus, il avait reçu des ordres pour que je ne vois pas ma fille dans l'immédiat.---

---Il a terminé en disant qu'il reviendrait vers moi ultérieurement.---

---Depuis cette date, je n'ai aucune nouvelle.---

---Mon droit de visite n'est pas respecté, par ces associations, qui font obstruction à mes droits de visites.---

---Je n'ai pas d'autres éléments à fournir."---

---**Sur le ou les auteurs** :---

---"ASE DE PARIS - SECTEUR 8/17
94-96 QUAI DE LA RAPEE A PARIS 12EME
01.42.76.23.11 OU 01.42.76.78.30."

---**Sur les témoins** :---

---"Aucun témoin ne s'est présenté à moi."---

---**Sur le préjudice** :---

---"Mon préjudice est moral, car mon droit de visite n'est pas respecté."---

---**Sur les mentions légales** :---

---"Je dépose plainte contre l'ASE de Paris pour les faits dénoncés.---

---"Je prends acte que conformément aux dispositions de l'article 15-3 alinéa 2 du Code de Procédure Pénale, vous me remettez un récépissé de déclaration et, à ma demande, un copie du présent procès-verbal de dépôt de plainte.---

---Je prends acte que je ne serai avisé des suites de l'enquête qu'en cas de recherche positive.---

---Vous m'informez des dispositions de l'article 10-2 du Code de Procédure Pénale,



à savoir le droit :---

---D'obtenir la réparation de mon préjudice, par l'indemnisation de celui-ci ou par tout autre moyen adapté, y compris, s'il y a lieu, une mesure de justice restaurative ;---

---De me constituer partie civile soit dans le cadre d'une mise en mouvement de l'action publique par le parquet, soit par la voie d'une citation directe de l'auteur des faits devant la juridiction compétente ou d'une plainte portée devant le juge d'instruction ;---

---D'être, si je souhaite me constituer partie civile, assisté d'un avocat que je peux choisir ou qui, à ma demande, est désigné par le bâtonnier de l'ordre des avocats près la juridiction compétente, les frais étant à ma charge sauf si je remplis les conditions d'accès à l'aide juridictionnelle ou si je bénéficie d'une assurance de protection juridique ;---

---D'être aidé par un service relevant d'une ou de plusieurs collectivités publiques ou par une association conventionnée d'aide aux victimes ;---

---De saisir, le cas échéant, la commission d'indemnisation des victimes d'infraction, lorsqu'il s'agit d'une infraction mentionnée aux articles 706-3 ou 706-14 du présent code ;---

---D'être informé sur les mesures de protection dont je peux bénéficier, notamment les ordonnances de protection prévues au titre XIV du livre Ier du Code Civil. Je suis également informée des peines encourues par les auteurs des violences et des conditions d'exécution des éventuelles condamnations qui pourraient être prononcées ;---

---Si je ne comprends par la langue française, de bénéficier d'un interprète et d'une traduction des informations indispensables à l'exercice de mes droits ;---

---En cas de minorité, d'être accompagné, à ma demande, à tous les stades de la procédure, par un représentant légal ou par la personne majeure de mon choix, sauf décision contraire motivée prise par l'autorité judiciaire compétente ;---

---De déclarer comme domicile l'adresse d'un tiers, sous réserve de l'accord exprès de celui-ci.---

---Je prends acte que vous me communiquez les renseignements relatifs aux consultations gratuites d'avocats au Tribunal de Paris, en matinée 01 44 32 49 01 ainsi que les coordonnées du bureau d'aide aux victimes situé au Tribunal de Paris, rez de chaussée, Parvis du Tribunal 75 017 Paris. Permanence du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h à 18h00; téléphone (numéro vert) 0800 17 8905, un numéro fixe: 01 44 32 77 08, adresse électronique : bav-tgi-paris@justice.fr

---Je prends connaissance qu'il est également possible de contacter l'association Paris aide aux victimes (antenne sud Paris 13ème, téléphone : 01.45.88.18.00, courriel : contact13@pav75.fr) ou (antenne nord Paris 17ème, téléphone : 01.53.06.83.50, courriel : contact17@pav75.fr).---

---Je n'ai rien à ajouter ou à retrancher à mes déclarations."---

---Après lecture faite personnellement, le déclarant persiste et signe avec nous le présent procès-verbal ---

Le déclarant

L'Agent de Police Judiciaire

---De même suite,---

---Remettons à la victime le récépissé de sa plainte et la copie du présent procès-verbal.---

---Dont acte.---

L'Agent de Police Judiciaire



---De même suite,---

---Visons et annexons au présent procès-verbal les documents remis par la victime,---

---Dont acte.---

L'Agent de Police Judiciaire



CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

A adresser par lettre recommandée ou par télécopie au tribunal ou à remettre au greffe.

Adresse du tribunal :

n° de télécopie :

Je soussigné(e)

agissant en mon nom personnel (1)

agissant au nom de mon enfant mineur (1)

agissant en qualité de tuteur de (1)

Déclare me constituer partie civile contre :

dans l'affaire qui doit être examinée par le tribunal

à l'audience du ././., à... heures...

pour les faits de (Précisez les infractions dont vous avez été victime) :

Je demande au tribunal de condamner la (ou les) personne(s) désignée(s) ci-dessus à me payer les sommes suivantes en réparation du préjudice subi :

..... Euros, en réparation du préjudice matériel (1)

..... Euros, en réparation du préjudice moral (1)

Soit la somme totale de..... Euros.

Je demande en outre la restitution du (ou des) objet(s) dérobé(s) (1).

Je demande au tribunal de condamner l'intéressé(e) [ou les intéressé(e) s] à me payer la somme de..... Euros, en remboursement des frais exposés lors de cette procédure (1).

Pour justifier le préjudice subi,

- je joins les documents suivants (1) :

- je souhaite compléter l'information du tribunal par les explications ci-jointes (sur feuille libre à joindre) (1).

Fait à....., le.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles